

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 janvier 2026

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

N° 3514

SOUS-AMENDEMENT

présenté par
M. Maurel, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,
Mme K/Bidi, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

à l'amendement n° 2188 de M. Juvin

ARTICLE 36

Supprimer les alinéas 49 à 56.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préserver le déplafonnement des taxes affectées à la caisse de garantie
du logement social.

L'amendement 2188 de Monsieur le rapporteur général baisse l'affectation de ces taxes de 300 000
000 € soit plus de plus de 50% de l'affectation prévue au PLF2026.